

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL

Séance du Lundi 15 mars 2021

Objet : ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RQUES
PROFESSIONNELS

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 15 mars 2021 à 18 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Mont Favv à
Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND,

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader
KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY,

Etaient excusés: Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTX,
Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Sabine TOUNA a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 10/03/2021

Présents : 7

Date d'affichage : 10/03/2021

Votants : 7

Votes pour : 7

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22,
26-1 et 108-1 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du
travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique
territoriale ;

Considérant que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de
service, de réaliser et maintenir les équipement de manière à garantir la sécurité des
agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et
présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé
des personnes ;

Considérant que la collectivité est tenue par ailleurs de désigner le ou les agents
chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la
sécurité ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de
Gestion en matière de prévention des risques professionnels ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon projet annexé à la présente délibération ;**

PJ : 1 convention

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

